

SAINT JULIEN LABROUSSE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2017

Présents : Mmes FOURET Magali, BALTASSAT Francine, TESTARD Annie, Ms CROS Christian, LADREYT André, PRAMAYON Jean Pascal.

Absents : Mme BOUIX Monique, M. MAZOT Hervé.

Absents représentés : Ms LUQUET Roland donnant pouvoir à LADREYT André, MICHEL Didier donnant pouvoir à CROS Christian.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme ROSTAIND est nommée secrétaire de séance pour suppléer Mme FOURET.

La séance débute à 20h38.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Figuière, chargé de mission Itinérance Touristique au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, est présent pour faire un point sur l'avancé du dossier « Signalétique d'Information Locale ».

Monsieur Figuière rappelle que la loi a pour esprit de diminuer la publicité sur le territoire.

Les hébergeurs devraient se servir de l'adressage pour guider leurs clients à travers leur site internet, leurs prospectus, etc... Une limitation est donc forcée. L'aspect budgétaire est également à prendre en compte. Il est important d'étudier les différents devis car le montant estimatif des travaux est élevé.

Il est nécessaire de limiter l'affichage et de fixer un nombre égal de panneaux à attribuer à chaque hébergeurs, commerçants ou producteurs.

Monsieur Figuière indique à l'assemblée qu'il serait judicieux de délibérer sur le nombre de mobiliers pris en charge par la collectivité pour chaque entité. Tout le monde sera ainsi placé sur un même pied d'égalité.

Suite à cette intervention, les élus décident de reprendre le projet dans sa totalité et de diminuer le nombre de panneaux prévus.

Monsieur FIGUIERE quitte le conseil.

01 – SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE

Suite à l'intervention de Monsieur FIGUIERE et à une concertation, les élus décident de prendre en charge 2 lames nominatives par hébergeurs, commerçants ou producteurs. Ceci viendra compléter le Relais d'Informations et de Services qui se situera au centre du village ainsi que les lames « générales » qui indiqueront les campings, les gîtes, les commerces dans leur globalité.

Les élus s'engagent à ce que l'adressage soit plus précis afin de guider les usagers grâce à la mise à jour des coordonnées GPS notamment.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

02 – TRANSFERT DE COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » AU SDE

Madame le Maire présente les différents documents fournis par le Syndicat Départemental d'Énergie.

Cette proposition a été étudiée, les différentes conséquences de ce transfert également. Après avoir constaté que ce transfert n'entraînerait pas d'important changement, les élus décident de l'approuver.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03 – APPARTEMENT COMMUNAL

Madame le Maire présente les différents travaux qui restent à réaliser suite à la mise en location de l'appartement situé au rez-de-chaussée du Presbytère.

Afin que le locataire puisse réaliser les travaux lui-même, un mois de loyer sera offert une fois que la réalisation des travaux prévus sera constatée. L'achat des matériaux sera également à la charge de la collectivité.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 – REGULARISATION DE VOIRIE

Madame le Maire présente les documents laissés par Madame RICHARD, rédactrice juridique, afin de réaliser la régularisation de la voirie communale.

Un point est fait sur les différents dossiers en cours de réalisation. Des dossiers ont été commencés mais sont encore à compléter avant de pouvoir officiellement régulariser les voies.

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver la proposition de convention de Madame RICHARD et les devis établis.

Les élus approuvent l'ensemble et autorisent Madame le Maire à procéder à la signature de ce document.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 – PERSONNEL COMMUNAL - MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Madame le Maire informe le Conseil que le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ardèche a donné un avis favorable à l'unanimité à la mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents.

Le conseil décide donc d'entériner le projet de délibération émis lors de la dernière réunion.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06 - BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire fait le point sur les retours reçus suite à la publication de l'article concernant la bibliothèque dans le bulletin municipal du mois d'avril. Une seule lettre anonyme a été reçue.

Un débat s'ouvre entre les élus. Certains regrettent cette fermeture et déplorent le fait que peu de choses se passent au village. D'autres personnes rappelle qu'un manque d'investissement est constaté.

Le conseil décide de fermer la bibliothèque communale officiellement.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07 – LOCATION DE VAISSELLE

Madame le Maire expose les différentes demandes des locataires de la salle des fêtes.

Les élus décident d'ajouter les assiettes à dessert et les corbeilles à pain dans les forfaits de location de la vaisselle.

Les élus donnent également leur accord pour que la vaisselle soit stockée dans les placards prévus à cet effet. Des serrures seront installées, les clés seront distribuées lors de la mise en location.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

08 – DESTINATION DE L'ANCIEN COPIEUR

Madame le Maire fait état des précisions sur le devenir de l'ancien copieur du secrétariat. La machine fonctionne, les cartouches se changent sauf qu'en cas de panne, les pièces ne sont plus fabriquées.

Les élus souhaitent qu'il soit donné pour don à une école ou une association.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- La Poste - Pause méridienne du facteur :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention entre la collectivité et La Poste va prendre effet en septembre prochain afin que le facteur puisse effectuer une pause dans la salle des associations situées sous la mairie.

- Les Cabanes de Labrousse :

Madame le Maire fait le point sur la procédure de recouvrement des dettes en cours.

- Point adressage :

Madame le Maire et l'ensemble des élus présents font le point sur la proposition du SIRAP pour la dénomination et numérotation des voies communales. Une vérification précise est effectuée afin d'avancer sur le projet avec la société Rochetaillée Email.

Fin de la séance : 00h30